

## SEANCE du 28 août 2007

Le mardi 28 août 2007 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 22 août 2007, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gérard BORDES, Maire.

Présents : Gérard BORDES - Gilbert BOBIN - Jeannine MOINE - Jackie CHATELAIN - Noëlle BUREAU - Pierre LANGLET - René LECURU - Alain VAILLANT--  
Dominique BOUCLY -

Absentes excusées : Mugette COMIEN donne procuration à Gilbert BOBIN -  
Isabelle BOISSOL donne procuration à Gérard BORDES

Absente : Chantal VANNITSEN

Monsieur le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

- Modification des horaires de Madame Gilberte LANGE
- Renouvellement du Contrat de Charles HUCLIN
- FDS 2006 et MODIFICATION FDS 2005 au bénéfice de la rue Gavet
- Avis sur PPR inondations et coulées de boue Vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt (dossier à votre disposition pour consultation en mairie dans les jours qui précèdent la réunion de conseil)
- USED/ Projet d'aménagement des réseaux électriques route de Courmelles, rue du Grand Marais et rue de la Villette + REVALORISATION REDEVANCE GAZ
- Convention de mission d'inspection de l'hygiène et de la sécurité avec le centre de gestion de l'Aisne (décret du 16/06/2000)
- Questions diverses

Jeannine MOINE a été nommée secrétaire

### MODIFICATION DES HORAIRES DE GILBERTE LANGE

Gilberte est actuellement à 28 heures par semaine, de janvier à juin 2007, elle a effectué 148 heures supplémentaires pour la cantine.

pour améliorer le service de l'école, j'ai proposé l'ouverture de la garderie à 7 h 30, Madame Lange est d'accord pour faire cette demi-heure de garderie, 13 enfants sont inscrits pour le matin.

Je propose au conseil de passer le poste de Madame Lange de 28 à 35 heures

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
11	0	0

*suivant le calcul :*

*36 semaines d'école*

*45,9 semaines travaillées (52-5 CP - Jours fériés)*

- *pour la cantine : 1 h 30 par jour soit ( 146 jours \*1,5= 219 heures)*
- *pour la garderie : 30 minutes par jour soit ( 36 semaines \* 2,5= 90 heures)*

*soit un total sur l'année de 309 heures divisées par le nombre de semaines travaillées (309/45,9) ce qui fait un total de 6,73 heures par semaine, ajoutées aux 28 heures = 34,73 heures*

## RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CHARLES HUCLIN

le contrat de Charles HUCLIN, employé comme agent d'entretien, en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) est renouvelé pour 6 mois à condition que Charles accepte les formations proposées.

Contrat renouvelé du 1er octobre 2007 au 31 mars 2008.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
11	0	0

[Avis sur PPR inondations et coulées de boue Vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt \(dossier à votre disposition pour consultation en mairie dans les jours qui précèdent la réunion de conseil\)](#)

avis favorable : 10

sans avis : 1

## FDS 2006

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fond Départemental de solidarité, le conseil municipal de la commune de Vauxbuin sollicite des subventions au titre du fonds départemental de solidarité de l'année 2006 pour les travaux suivants :

<i>N° opé</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Appellation et N° de la voie</i>	<i>Longueur</i>	<i>Montant de l'op en TTC</i>	<i>Montant de l'op en HT</i>	<i>Subention €</i>	<i>Charge communale</i>
2006,41770,09,01	Drainage non lié R.N	R.N n°2 route de Paris	25	5376,02	4494,9	1753,01	3 623,01
2006,41770,08,01	Drainage liés V.C	VcN°13 rue de la villette	280	60210,23	50342,88	19 633,72	40 576,51
2006,42	Drainge liés V.C	VC n°4 rue haute	250	60210,23	50342,88	19633,72	40576,51
				125796,48	105180,66	41020,45	84776,03

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
11	0	0

## FDS 2007 (MODIFICATION FDS 2005 pour la RUE GAVET)

*Mr le Maire informe l'assemblée en ce qui concerne les travaux de voirie, pluvial, trottoirs, rues Gavet et de la mairie, que l'entreprise retenue est : L'entreprise RVM pour un montant de 100 481 € HT soit 120 175,28 € TTC pour la tranche ferme et 39 038,90 € HT soit 49 690,52 € TTC pour la tranche conditionnelle.*

*Les travaux débiteront courant septembre 2007.*

*Les travaux programmés sont plus importants que les prévisions de 2005, c'est pourquoi une demande de modification du FDS a été demandée.*

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de solidarité,

(annulation des dossiers 2005417700302-301-801-802; 2006417700302-303 et création de deux dossiers pour la rue Gavet 2005417700305-804

le conseil municipal sollicite des subventions au titre du fond départemental de solidarité de l'année 2007 pour les travaux suivants :

N° opé	Nature des travaux	Appellation et N° de la voie	Longueur	Montant de l'op en TTC	Montant de l'op en HT	Subention €	Charge communale
2005417700804	Drainage liés VC	VC n°2 rue Gavet	375	76949,14	64 388,75	25092,11	51857,04
2005417700305	Réfection VC ORDINAIRE	VC n°2 rue gavet	375	25659,14	21454,13	8367,11	17292,03
				102608,29	85792,88	33459,22	69149,07

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
11	0	0

## USEDA

- Aménagement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques liés au projet 2007.460 « *rue Langlet et de la villette* »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les travaux d'aménagement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques « rue Langlet et de la villette » et totalité de la rue de la villette en France Télécom.

Il précise que la Commune a transféré à l'USEDA la compétence des travaux d'éclairage public, étude et mise en souterrain des réseaux de télécommunications.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour

ressort à :

**119 439,06 € HT**

et se répartit comme suit :

réseau électrique (Basse tension, Moyenne tension )		€ HT
Eclairage public		76 645,00 € HT
Contrôle de conformité		820,00 € HT
Réseau téléphonique	domaine public	30 968,39 € HT
	domaine privé	4 354,23 € HT
	Câblage France-Télécom	6 651,44 € HT

le plan de financement de cette opération est le suivant :

### Participation USEDA

**30 750,23 € HT**

se décompose comme suit :

Réseau électrique Basse tension	€ HT
Eclairage public	27 276,00 € HT
Contrôle de conformité	82,00 € HT
réseau téléphonique - câblage	3 392,24 € HT

### Contribution de la commune

**88 688,83 € HT**

et se répartit comme suit :

Eclairage public	49 369,00 € HT
Contrôle de conformité	738,00 € HT
Réseau téléphonique -(domaines public et privé + câblage)	38 581,83 € HT

Ce montant est calculé aux conditions économiques du Mois de Mars 2007. Il sera actualisé en fonction de la variation des indices de travaux publics.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité/à l'unanimité :

- 1) d'accepter le tracé retenu pour l'enfouissement des réseaux basse tension, d'éclairage public et France Telecom (génie civil), liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
- 2) A compter du 1er janvier 2000, conformément aux nouveaux statuts de l'USEDA, le montant de ces travaux ne devra pas faire l'objet d'une demande de votre part auprès du FCTVA, l'USEDA récupérant directement la TVA auprès de cet organisme.
- 3) En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune.
- 4) S'engage à verser à l'USEDA une contribution de **88 688,83 € HT**

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
11	0	0

■ **Aménagement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques liés au projet 2007.652 « route de courmelles et rue du Grand Marais »**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les travaux d'aménagement des réseaux électrique, éclairage public et téléphonique « route de courmelles et rue du Grand Marais ».

Il précise que la Commune a transféré à l'USEDA la compétence des travaux d'éclairage public, étude et mise en souterrain des réseaux de télécommunications.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour

ressort à :

**70 410,15 € HT**

et se répartit comme suit :

réseau électrique (Basse tension, Moyenne tension )	€ HT
Éclairage public	36 800,00 € HT
Contrôle de conformité	450,00 € HT
Réseau téléphonique	22 735,88 € HT
domaine public	4 897,58 € HT
domaine privé	5 526,69 € HT
Câblage France-Télécom	

le plan de financement de cette opération est le suivant :

**Participation USEDA**

**18 463,61 € HT**

se décompose comme suit :

Réseau électrique Basse tension	€ HT
Éclairage public	15 600,00 € HT
Contrôle de conformité	45,00 € HT
réseau téléphonique - câblage	2 818,61 € HT

**Contribution de la commune**

**51 946,54 € HT**

et se répartit comme suit :

Éclairage public	21 200,00 € HT
Contrôle de conformité	405,00 € HT
Réseau téléphonique -(domaines public et privé + câblage)	30 341,54 € HT

Ce montant est calculé aux conditions économiques du Mois de Mars 2007. Il sera actualisé en fonction de la variation des indices de travaux publics.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité/à l'unanimité :

- 1) d'accepter le tracé retenu pour l'enfouissement des réseaux basse tension, d'éclairage public et France Telecom (génie civil), liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
- 2) A compter du 1er janvier 2000, conformément aux nouveaux statuts de l'USEDA, le montant de ces travaux ne devra pas faire l'objet d'une demande de votre part auprès du FCTVA, l'USEDA récupérant directement la TVA auprès de cet organisme.
- 3) En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune.
- 4) S'engage à verser à l'USEDA une contribution de **51 946,54 € HT**

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
11	0	0

### Revalorisation de la redevance pour occupation du domaine public de la commune

*Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis le décret du 2 avril 1958.*

*l'action collective des syndicats d'énergie, tels que l'USEDA auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de la redevance.*

*Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.*

Il propose au conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323;
- que la redevance due au titre de 2007 soit fixée en tenant compte de la date à laquelle le décret précité est entré en vigueur, et donc au prorata des huit douzièmes des mois entiers de cette année à compter de cette date.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
11	0	0

### Convention de mission d'inspection de l'hygiène et de la sécurité avec le centre de gestion de l'Aisne (décret du 16/06/2000)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un décret relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive - modifiant celui du 10 juin 1985 - est paru le 16 juin 2000.

il prévoit notamment la nomination d'un agent chargé de la mission d'inspection. Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention.

**Après délibération, le Maire souhaite avoir plus d'information à ce sujet, et remet la décision à une prochaine réunion.**

## QUESTIONS DIVERSES

*Le maire informe l'assemblée qu'il a décidé d'acheter sur le budget 2007 (article 21578 et 2158) pour les besoins de la commune et de l'école :*

- un frigo et une cuisinière pour l'école maternelle afin de remplacer les autres appareils défectueux.*
- qu'il va faire faire une réfection totale par les agents de la commune, du couloir de la mairie avec l'achat d'un meuble de rangement pour balais, nécessaire cuisine et mise en place d'un contre-plaqué à la place du rideau rouge.*
- Qu'il est possible aussi d'acheter une balayeuse pour adapter au tracteur. Le montant de cet outillage permettrait le solde de la DGE de 2004 demandée pour le tracteur (30%). Gilbert BOBIN précise qu'il est possible de faire intervenir la communauté d'agglomération pour le balayage des caniveaux. Il se renseigne sur le coût de l'intervention.*

*ces travaux sont possibles sur le chapitre 21 du budget d'investissement, et nécessiteront probablement une décision modificative.*

### CDDL

*deux demandes CDDL ont été envoyées pour les projets 2008-2010 (date limite du dépôt des dossier le 15 août 2007):*

- une pour la création d'un espace public ouvert sur la place de l'ancien lavoir : coût prévisionnel HT 110 000 €*
- l'autre pour l'agrandissement de la salle polyvalente :  
coût prévisionnel HT 120 000 €*

### Église :

*Deux observations sont faites : un arbre pousse sur l'église et des lierres envahissent le presbytère.*

*Le maire fait remarquer que des travaux sont nécessaires sur le bas du mur de l'église (à programmer pour les années à venir)*

### le mur du Cimetière :

*le Maire informe que le chantier au cimetière est actuellement en suspend, un problème de gestion des personnels par la communauté d'agglomération en est la cause, les travaux auront donc retard, à tel point que ceux prévus sur le mur des caves de l'école côté maternelle ont été refusés.*

GERARD BORDES	GILBERT BOBIN	JEANNINE MOINE	JACKIE CHATELAIN
NOËLLE BUREAU	PIERRE LANGLET	RENE LECURU	ALAIN VAILLANT
DOMINIQUE BOUCLY	CHANTAL VANNITSEN (absente)	MUGUETTE COMIEN (absente)	ISABELLE BOISSOL (absente)